

## Risques et prestations logistiques

## Le point de vue des juristes

Rouen, 20 juin 2025

## Appel à contribution

Après avoir défini et analysé les responsabilités encourues par les prestataires logistiques soumis à un risque industriel majeur (RISKLOG 1), le projet RISKLOG 2 s'intéresse aux risques majeurs que sont les risques naturels ainsi qu'aux risques juridiques nés de la contractualisation des prestataires logistiques.

L'objectif général du projet RISKLOG 2 est d'acculturer les acteurs de la supply chain en Vallée de Seine à la maîtrise des risques auxquels ils sont exposés. Ce territoire, qui concentre un complexe industrialo-portuaire d' « importance vitale » pour la France (infrastructures maritimes, fluviales, portuaires / Zones industrielles et logistiques.) est en effet exposé à la fois aux risques industriels majeurs et aux risques naturels.

Le présent colloque a pour objectif de faire un état des réglementations et des pratiques juridiques encadrant les prestations logistiques confrontées à de tels risques.

A cette fin, le comité d'organisation invite toute personne intéressée à participer à cette manifestation en tant qu'orateur en présentant un résumé de l'allocution envisagée de 400 mots environ (pour une présentation de 30 minutes), sur un sujet en lien avec les problématiques suivantes :

- Qualification du contrat de prestation logistique
- Contrat et/ou Clause-type utilisés pour l'organisation d'une prestation de logistique
- Management des risques des prestations logistiques
- Contrat d'assurance, garantie d'assurance
- Gestion des incidents / accidents industriels ayant pour origine un aléa climatique et/ou industriel
- Risque douanier

Sur l'ensemble des sujets ci-dessus, une approche en droit comparé est possible.

Les résumés devront être envoyés avant le 30 janvier 2025.

Merci de les adresser à : cecile.legros@univ-rouen.fr et iolande.viricel@univ-rouen.fr

Les contributions feront l'objet d'une publication dans la Revue TransIDIT (sous réserve d'une acceptation par le comité de rédaction).

Les articles devront être impérativement remis à l'éditeur le 30 septembre 2025. (6000 caractères espaces compris maximum).

Plus d'information sur le projet RISKLOG : <a href="https://risklogsupplychain.wordpress.com/">https://risklogsupplychain.wordpress.com/</a>



















